

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-066 du 14 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY - J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – M. BECQUES – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – V. GRANDIN – X. LEROUX – D. TABARY – H. COPIN – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN - J. DESCAMPS – D. BEDU – M. DELAUTRE – Ch. HEMAR – I. LESAGE

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,  
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THILLET,  
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.-Cl. BOUTTEMY,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DENNE  
M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE,  
M. Ch. HEMAR, absent et excusé, a donné pouvoir M. J.J. COTTEL,

**Objet :**        **Service Petite Enfance**  
                      **Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité en matière d'animation de la Petite Enfance.

Au titre de la mise en place des services de la Petite Enfance et pour tenir compte du développement de ces services, Monsieur le Président propose de faire l'acquisition de différents matériels pédagogiques pour les besoins du service Petite Enfance.

Monsieur le Président détaille les investissements auxquels il serait procédé et précise que la collectivité peut bénéficier d'une subvention au titre de l'Aide à l'Investissement représentant 40 % du montant acheté versée par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le projet d'investissement présenté dans le cadre de l'acquisition de matériel pour les besoins du service « Petite Enfance »,
- de solliciter des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais une subvention au titre de l'Aide à l'Investissement,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette demande,
- d'inscrire les sommes nécessaires à cette opération dans le cadre du Budget Primitif 2014 de la Collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 14 Mars 2014 et transmission en Préfecture le 14 Mars 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 14 Mars 2014 et transmission  
en Préfecture le 14 Mars 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.



2014-066- 14/03/2014

Petite Enfance – Subvention CAF